

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE EBF- Eco Bâtiment Futur

1. Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) définissent les modalités d'exécution des travaux réalisés par EBF- Eco Bâtiment Futur auprès de ses clients.

Toute signature de devis implique l'acceptation sans réserve des présentes CGV.

2. Devis et commande

Les devis sont valables 30 jours à compter de leur date d'émission.

La commande est considérée comme ferme et définitive après signature du devis avec la mention "bon pour accord".

Un acompte de **30 %** est exigé à la signature du devis, permettant la validation de la commande et la planification du chantier.

3. Prix

Les prix sont exprimés en euros, hors taxes et toutes taxes comprises.

Les travaux supplémentaires feront obligatoirement l'objet d'un devis complémentaire accepté par le client avant exécution.

En cas de variation significative du coût des matériaux (hausse imprévisible indépendante de la volonté de l'entreprise), les prix pourront être révisés après information du client.

4. Délais d'exécution

Les délais sont donnés à titre indicatif.

Les délais peuvent être modifiés en cas :

- d'intempéries
- de contraintes techniques
- de retard de livraison fournisseurs
- de modification demandée par le client

EBF ECO BÂTIMENT FUTUR SAS

TVA : FR63 102077385 · SIREN : 102 077 385 · Code APE : 4399C

Tél : 05 35 54 31 90 · Email : contact@ebfgironde.fr

Assurances : Responsabilité Civile (RC) et Responsabilité Civile Décennale (RCD) obligatoires

Contrat « ARTIBAG » – N° AIBX00009130

- de cas de force majeure

5. Accès au chantier

Le client s'engage à permettre un accès libre, sécurisé et continu au chantier.

Tout retard ou surcoût lié à un défaut d'accès pourra être facturé.

6. Travaux supplémentaires

Aucun travail supplémentaire ne sera réalisé sans validation préalable du client via un devis complémentaire.

7. Conditions de paiement

Sauf mention contraire :

- **30 % d'acompte à la signature du devis**
- **60 % en cours de chantier**, selon l'avancement des travaux
- **10 % à la réception des travaux**, à la fin du chantier

Les factures sont payables sous **5 jours après réception**.

Aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé.

8. Retard de paiement

Tout retard de paiement entraîne :

- des pénalités calculées au taux légal en vigueur
- une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement

En outre, une **clause pénale** s'applique : une majoration de **10 % du montant TTC restant dû**, avec un minimum de 100 €, sera exigible de plein droit.

L'entreprise se réserve le droit de suspendre les travaux en cas de non-paiement.

9. Réception des travaux

La réception des travaux est prononcée à la fin du chantier.

Toute réserve doit être signalée par écrit au moment de la réception.

EBF ECO BÂTIMENT FUTUR SAS

TVA : FR63 102077385 · SIREN : 102 077 385 · Code APE : 4399C

Tél : 05 35 54 31 90 · Email : contact@ebfgironde.fr

Assurances : Responsabilité Civile (RC) et Responsabilité Civile Décennale (RCD) obligatoires

Contrat « ARTIBAG » – N° AIBX00009130

Sans réserve, les travaux sont considérés comme acceptés.

10. Responsabilité et garanties

L'entreprise est couverte par une assurance décennale.

11. Réserve de propriété

Les matériaux restent la propriété de l'entreprise jusqu'au paiement intégral des factures.

12. Abandon ou résiliation du chantier par le client

En cas d'abandon du chantier ou de résiliation anticipée par le client après signature du devis :

- les sommes déjà versées restent acquises à l'entreprise
- les travaux réalisés seront facturés au prorata de leur avancement
- les matériaux commandés ou livrés seront intégralement facturés

Des frais supplémentaires pourront être appliqués pour couvrir les pertes subies.

13. Litiges

En cas de litige, une solution amiable sera recherchée en priorité.

À défaut, les tribunaux compétents seront ceux du ressort du siège de l'entreprise.

14. Droit applicable

Les présentes CGV sont soumises au droit français.